

La droite voudrait une flexibilisation

TEMPS DE TRAVAIL. La saisie du temps de travail devrait être flexibilisée. Par 18 voix contre 6, la commission de l'économie du National a donné suite à trois initiatives parlementaires issues de la droite, a indiqué mardi sa présidente Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL).

Deux de ces textes ont déjà reçu un aval clair de la commission du Conseil des Etats, qui pourra rédiger un projet concret. Déposée par Karin Keller-Sutter (PLR/SG), la première initiative veut libérer les salariés exerçant une fonction dirigeante et les spécialistes occupant une fonction similaire de l'obligation de saisir leur temps de travail.

Le deuxième texte, de Konrad Graber (PDC/LU), réclame pour ces catégories de personnel une flexibilité en matière de durée du travail hebdomadaire et de temps de repos. Certaines branches pourraient en outre être libérées, sous certaines conditions, de l'obligation de ne pas dépasser une durée de travail hebdomadaire.

Enfin, la durée de repos pourrait être réduite une ou plusieurs fois à huit heures par semaine si la moyenne est de onze heures sur respectivement deux et quatre semaines. La commission du National a complété ces revendications

avec une troisième initiative, sur laquelle son homologue du Conseil des Etats doit encore se prononcer. Déposée par Marcel Dobler (PLR/SG), elle vise à libérer les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise de l'obligation de saisir leur temps de travail.

Le 24 janvier, la commission avait décidé, à une voix près, de suspendre ses travaux afin de miser sur une solution négociée entre employeurs et employés. Une nouvelle prolongation jusqu'en juin a été repoussée par 13 voix contre 10. La majorité a estimé que si une concertation devait être menée avec les partenaires sociaux, cela relevait de la commission du Conseil des Etats. D'une manière générale, la droite estime que le droit actuel ne correspond plus à la réalité. Selon les partisans d'une flexibilisation, l'assouplissement de la saisie du temps de travail intervenu au 1er janvier est insuffisant, et le seuil à partir duquel les mesures s'appliquent est trop élevé.

Sans compter que tous les secteurs n'en profitent pas. Les syndicats sont très remontés contre ces propositions. Avec la gauche, ils craignent pour la protection de la santé des travailleurs mais aussi pour leurs salaires. — (ats)

L'effondrement du «retail»: une menace pour l'horlogerie?

Les marques commencent à fermer leurs propres boutiques et elles voient leurs partenaires traditionnels péricliter.

XAVIER COMTESSE*

Internet est en train de changer la donne des réseaux de vente traditionnels. On constate surtout aux USA que les ventes ne cessent d'augmenter sur Internet alors que dans le même temps les magasins ferment. Il y a un transfert massif d'activité. Selon le Département de Commerce US (chiffre publié le 17 février dernier), le e-commerce a progressé de 15,1% en 2016. Cela représente 394,9 milliards de dollars, soit 8,1% des ventes totales en magasin. La barre des 10% sera bientôt franchie car si le e-commerce se porte bien, on ne peut pas en dire autant des magasins. Plusieurs grandes chaînes américaines vont fermer des magasins en 2017. Ainsi Macy's a annoncé une centaine de fermetures, Walmart plus de 260, GAP 75, etc. etc. une hécatombe!

Des «Mal» ferment, des magasins se «virtualisent». Un monde bascule. Le «retail réel» souffre. Internet casse les prix. C'est la cause première de cette nouvelle crise. En d'autres termes, si vous êtes un consommateur «futé» vous allez d'abord faire votre «expérience-client» en magasin, puis

vous achetez sur votre mobile la marchandise. Ainsi vous avez le meilleur des deux mondes: expérience et prix. Car les gens s'y sont habitués: sur Internet, c'est toujours moins cher!

Qu'en est-il du marché des montres aux USA?

Une indication importante nous est parvenue la semaine dernière lorsque la marque horlogère américaine Fossil (tout de même 3 Milliards de chiffre d'affaires) a publié ses résultats annuels: des ventes en régression de 6% sur 2016, en cause Internet. La décision du CEO Kosta Kartsotis n'a pas tardé. Il a immédiatement annoncé la fermeture de plusieurs magasins parmi les moins rentables afin d'étendre encore sa plateforme Internet et de développer sa politique sur les montres connectées (c'est semble-t-il les seules montres qui résistent là-bas). Il n'y a pas de message plus clair: l'avenir, c'est Internet et les montres connectées.

Mais qu'en est-il des horlogers suisses?

On peut vraiment se le demander car à peine sortis des crises chinoises, de la surcapacité industrielle de production puis celle de

la montre connectée, les voilà confrontés à une nouvelle crise: celle de l'effondrement du «retail». Les marques commencent à fermer leurs propres boutiques mais surtout elles voient leurs partenaires traditionnels, les magasins spécialisés, souffrir voir péricliter. C'est la Berezina... surtout en Chine et en Amérique... les deux principaux marchés d'exportation suisse.

La crise des discounts sur Internet, c'est juste la dernière crise en date... mais celle-ci est ravageuse car il n'y a pas vraiment de remède... lorsque les consommateurs auront pris l'habitude de payer une Rolex ou une Breitling avec des rabais de 40, 50 voir 60% sur Internet... ils ne reviendront plus jamais en arrière, c'est à dire dans les magasins au prix catalogue!

Les marques sont entièrement responsables de cette situation en ayant vendu leurs surplus autrefois au marché gris. Ce dernier ne

se cantonne plus aujourd'hui à vendre à travers des réseaux secondaires mais se déverse sur le monde entier via Internet.

D'autres secteurs ont connu avec Internet des déboires foudroyants: songez aux livres avec Amazon, aux médias (l'information est aujourd'hui pour l'essentiel gratuite) ou encore à la publicité (elle est 100 fois moins chère sur les téléphones mobiles qu'à la télévision!).

Ne pas affronter cette crise pourrait coûter cher, très cher à une industrie qui a vraiment beaucoup de peine à se réinventer face à la révolution du numérique. Et pourtant une solution simple existe qui serait de créer la rareté. Et oui revenir au bon vieux temps avant l'abondance! En produisant moins, il n'y aura ni surplus, ni marché gris et surtout pas de place pour des discounts agressifs de montres de luxe sur Internet.

* Mathématicien

UN MESSAGE IMPORTANT A ÉTÉ DÉLIVRÉ LA SEMAINE DERNIÈRE LORSQUE LA MARQUE HORLOGÈRE AMÉRICAINE FOSSIL A PUBLIÉ SES RÉSULTATS ANNUELS. L'AVENIR, C'EST INTERNET ET LES MONTRES CONNECTÉES.

Véritable usine à gaz institutionnelle

GENÈVE. Nouvel intervenant pour l'indicateur avancé.

L'Office cantonal de la statistique à Genève (OCSTAT) a annoncé hier que l'indicateur avancé, bien connu des utilisateurs de la statistique publique cantonale, allait s'inscrire dans un nouveau partenariat avec la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)**, l'Université de Genève et la Haute école de gestion (HEG). Il s'agira ainsi de l'indicateur avancé IREG-CCIG. OCSTAT (ICO) de l'économie genevoise.

L'Institut de recherche appliquée en économie et gestion (IREG), institut commun à l'Université et la HEG, assume la responsabilité méthodologique de l'indicateur et en assure le calcul mensuel. La CCIG finance ce calcul depuis janvier 2017. L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) diffuse l'indicateur et en commente régulièrement l'évolution, notam-

ment dans les Reflets conjoncturels, sa publication trimestrielle sur la situation économique. Construit sur la base de l'évolution de diverses séries statistiques, l'indicateur permet d'anticiper l'évolution conjoncturelle à Genève de quelques mois. Créé en 1997, sous le nom d'indicateur avancé LEA-Pictet-OCSTAT, il continue de remplir son office grâce à une nouvelle «marraine», la CCIG, et un nouveau producteur, l'IREG, lequel reprend les activités assurées auparavant par le Laboratoire d'économie appliquée (LEA), de l'Université de Genève. La prochaine diffusion de l'indicateur est prévue à la fin du mois de février, conclut le communiqué. «L'ICO fait actuellement l'objet d'une révision. Il convient en effet de réexaminer périodiquement cet instrument en vue d'assurer sa qualité.» ■

L'aperçu du projet avant cet été

RIEIII BIS. La majorité de la commission de l'économie et des finances salue la planification d'Ueli Maurer.

Le Conseil fédéral devrait présenter d'ici l'été les grandes lignes du projet visant à remplacer la 3^e réforme de l'imposition des entreprises après le refus de cette dernière. Des auditions seront auparavant menées dès mars. Le ministre des finances Ueli Maurer a présenté ce calendrier à la commission de l'économie des finances. Le nouveau projet devrait se concentrer sur les points non contestés. Le gouvernement devrait se prononcer sur cette planification, a indiqué la présidente de la commission Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL). Le Conseil fédéral avait mené mercredi dernier une première discussion sur le sujet.

Les auditions seront menées auprès de tous les milieux concernés: partis, villes, communes, cantons et associations. La nécessité d'organiser une procédure de consultation après que les grandes lignes auront été fixées en juin n'a pas encore été tranchée, selon Mme Leutenegger Oberholzer. La majorité de la commission, qui souhaite un traitement rapide du nouveau projet, salue la planification d'Ueli Maurer.

Les propositions vont bon train depuis le 12 février pour relancer une nouvelle mouture, après le rejet de la réforme par 59,1% des votants. En toile de fond, l'augmentation de la pression internationale et la crainte de voire des

entreprises quitter la Suisse si la suppression des statuts fiscaux n'intervient pas comme initialement promis en 2019.

Le calendrier divise les esprits. Certains, à gauche notamment, souhaiteraient aller vite et boucler l'affaire au Parlement d'ici la fin de l'année. Le 12 février, Ueli Maurer s'était montré moins pressé, prédisant qu'une nouvelle mouture ne pourrait pas entrer en vigueur avant 2021.

Reste encore à savoir ce qu'elle contiendra. A gauche, on réclame l'abandon de certaines mesures contestées comme la déduction des intérêts notionnels et des contreparties financières comme une hausse de l'imposition des di-

videndes ou un impôt sur les revenus du capital.

Pour éviter que les débats s'éternisent, certains à droite aimeraient séparer le projet en deux. Le Parlement pourrait voter la suppression des statuts spéciaux ainsi que le coup de pouce fédéral d'environ un milliard de francs accordés aux cantons pour faire face aux pertes fiscales. Le reste (allègements ciblés et contreparties) serait réglé ensuite.

Autre proposition lancée pour sortir de l'ornière: lier la réforme de l'imposition des entreprises à celle de la prévoyance vieillesse. La droite obtiendrait des garanties dans le premier dossier, la gauche dans le second. — (ats)

Les sénateurs rejettent «no Billag»

La suppression des redevances remettrait en cause le service public selon la commission du Conseil des Etats.

AIDE SOCIALE: les réfugiés de plus en plus nombreux
Le nombre croissant de réfugiés laisse une trace dans la sécurité sociale. En 2015, 20'130 réfugiés ont obtenu une aide sociale, soit 35% de plus que durant l'année précédente. Depuis 2010, leur nombre a plus que doublé. Les chiffres recensent les cas qui dépendent de la Confédération, soit les réfugiés reconnus ou admis provisoirement, indique l'Office fédéral de la statistique (OFS). Sur l'ensemble des réfugiés, 80,8% bénéficient d'une aide sociale. Ces dernières années, ce taux a légèrement reculé. En 2012, il était encore de 86%. Les enfants et les jeunes de moins de 17 ans représentent un tiers des personnes soutenues. En 2015, la moitié des bénéficiaires dans le domaine des réfugiés avaient moins de 26 ans. La proportion d'hommes (56%) est plus élevée que celle des femmes. En 2015, plus de la moitié des personnes soutenues viennent d'Erythrée, 15% de Syrie et 9% de Chine. — (ats)

La redevance radio-TV ne devrait pas disparaître. A l'unanimité, la commission des télécommunications du Conseil des Etats recommande au plénum de rejeter l'initiative «No Billag». Selon elle, la taxe permet de garantir un service public de qualité.

L'initiative «Oui à la suppression des redevances radio et télévision» interdirait à la Confédération de subventionner toute chaîne de télévision ou de radio et de prélever une redevance de

réception. Cette dernière fonction ne pourrait pas non plus être déléguée à un tiers, comme actuellement à l'entreprise Billag. Berne pourrait tout au plus payer les diffuseurs pour la diffusion de communiqués officiels urgents. Quant aux concessions, elles seraient régulièrement mises aux enchères par les autorités fédérales. Une seule exception semble autorisée, le texte stipulant que c'est «en temps de paix» que la Confédération ne

peut exploiter ses propres chaînes de radio ou de télévision.

La suppression des redevances remettrait en cause le service public et ne diminuerait en rien la charge financière des auditeurs, fait valoir la commission. Il est important d'offrir un service d'information étendu et objectif. Il faut en outre tenir compte des différentes régions linguistiques. Et la commission de rappeler que la redevance garantit le financement des radios et télévisions lo-

cales. Elle n'est pas moins d'avis que des modifications doivent être apportées quant au financement du service public, vu l'évolution de l'offre en ligne et la numérisation. La nouvelle loi sur les médias devrait permettre d'aborder le problème.

En attendant, la commission propose, par 7 voix contre 3 et 3 abstentions, d'enterrer une motion visant à maintenir l'interdiction pour la SSR de diffuser de la publicité en ligne. — (ats)